



Fédération Suisse de Twirling Baton
Schweizerischer Twirling Baton Verband
Federazione Svizzera di Twirling Baton

REGLEMENT DE SELECTION

Section I	Généralités
Section II	Le Comité de sélection
Section III	Directives internationales
Section IV	Règles nationales de sélection
Section V	Admission au cadre national
Section VI	Exclusion de la sélection
Section VII	Recours et reconsidération
Section VIII	Règles diverses

Valable dès le 1^{er} juin 2017

SECTION I

1. GENERALITES

1.1. Le Comité de sélection a été créé par le Comité central (CC) pour régler la sélection des athlètes du cadre national et la sélection des athlètes représentant la Suisse aux compétitions internationales.

1.2. CONCEPT

Le concept de sélection est mis en place pour les athlètes de la relève qui ont été détectés comme talents et pour l'élite nationale. Ces athlètes méritent un encadrement majeur ainsi qu'un suivi particulier. Le concept s'applique uniquement aux athlètes de nationalité suisse se produisant dans les disciplines de danse (exception faite des formations pour les Coupes d'Europe et internationale), c'est-à-dire pour les athlètes désireux de s'engager à un plus haut niveau. Seuls les athlètes sélectionnés par le Comité de sélection peuvent représenter la Suisse (cf. Règlement du Championnats suisse section VII).

1.3. ORGANISATION

Au mois de juin, le Comité de sélection recrute les athlètes pour le cadre national de la saison qui suit. Les athlètes sont sélectionnés pour le cadre national élite, relève junior ou relève minime, d'après leur âge.

1.4. DEMANDE D'ADMISSION

Les clubs responsables d'un ou plusieurs athlètes désireux d'être sélectionnés doivent annoncer les noms de ces derniers au président de la Commission technique au plus tard à la fin de la première semaine du mois de juin. Le formulaire d'inscription est à disposition sur le site Internet de la FSTB. Les informations fournies doivent correspondre à la réalité, sous peine de sanction (cf. Section VI, chapitre 6).

La demande se fait pour la saison à venir. Les deux questionnaires « motivation pour la performance sportive » SOA sont à annexer à toute demande.

1.5. FRAIS D'ADMISSION

Les frais se montent à 20.-. Une cotisation de 80.- sera demandée aux athlètes admis au cadre national.

1.6. DEMISSIONS

Les athlètes qui désirent abandonner la structure du cadre national après avoir été sélectionnés, doivent adresser une lettre de démission au Président de la Commission technique. En cas de démission pour des raisons non-médicales, une sanction pécuniaire sera calculée.

1.7. COMMUNICATION

Après analyse, la communication des athlètes sélectionnés au cadre national pour la saison à venir est adressée aux dirigeants et aux moniteurs responsables des clubs, par courrier, dans le courant du mois de juin de l'année en cours.

A des fins de transparence et sur demande du club, les points obtenus au PISTE avec pourcentage, ainsi que l'analyse des questionnaires SOA sur la motivation, sont transmis.

SECTION II

2. LE COMITE DE SELECTION

2.1. COMPOSITION

Le Comité de sélection est composé du président du Comité central, du président du Collège des juges et du président de la Commission technique.

Le responsable de la relève nationale et un représentant des entraîneurs de la relève font également partie de ce Comité. Le Comité de sélection est présidé par le président du Comité central.

Le responsable de la relève nationale et un représentant des entraîneurs de la relève sont nommés par le CC, sur recommandation de la Commission technique. Cette dernière propose les personnes ayant les compétences et la formation¹ nécessaires pour assumer ces rôles.

Un médiateur peut être nommé par le CC pour assister aux séances du Comité de sélection.

2.2. TÂCHES

- 2.2.1 Le Comité de sélection est responsable de l'organisation des cours nationaux pour la formation et le perfectionnement des athlètes sélectionnés et de leurs moniteurs. Le responsable de la relève nationale consulte régulièrement les entraîneurs nationaux de la relève.
- 2.2.2 Le Comité de sélection admet les athlètes dans le cadre national en se basant sur l'échelle PISTE dont les exigences propres au Twirling bâton sont définies dans le présent règlement. Les tests PISTE sont centralisés et organisés sous la responsabilité de la FSTB.
- 2.2.3 Le Comité de sélection dirige les athlètes du cadre national vers les compétitions internationales les plus adaptées à leur niveau sur la base des critères de participation définis dans la section VII du Règlement du championnat suisse.
- 2.2.4 Le Comité de sélection analyse les situations particulières (athlètes blessés, athlètes provenant d'autres fédérations, athlètes ayant arrêté la compétition, etc.). Il s'occupe des tests PISTE pour ces cas particuliers.
- 2.2.5 Lors des séances du Comité de sélection, un procès-verbal est rédigé. Il est transmis à ses membres, ainsi qu'au CC et à la CT.
- 2.2.6 Le Comité de sélection a l'obligation de renseigner le CC sur ses activités et l'état des travaux. Lorsque les décisions du Comité de sélection engendrent des frais, l'approbation du CC est nécessaire.

¹ Formation d'entraîneur de la relève dispensée par Jeunesse et Sport.

SECTION III

3. DIRECTIVES INTERNATIONALES

Le tableau suivant résume les conditions du règlement de la Fédération mondiale de Twirling (WBTF) pour les disciplines de danse.

Catégories	Age	Représentants pour le championnat d'Europe ²	Représentants pour le championnat du monde	Coupe d'Europe et Freestyle GP
Freestyle junior fille/garçon	De 12 à 17 ans	4 athlètes filles et 3 garçons sélectionnés	3 athlètes filles et 3 garçons sélectionnés	3 athlètes filles et 3 garçons sélectionnés
Freestyle senior fille/garçon	Dès 18 ans	4 athlètes filles et 3 garçons sélectionnés	3 athlètes filles et 3 garçons sélectionnés	3 athlètes filles et 3 garçons sélectionnés
Duo junior	Moyenne de 12 à 17.99 (âge junior maximum)	Un duo sélectionné	Un duo sélectionné	Clubs
Duo senior	Moyenne plus de 18 ans	Un duo sélectionné	Un duo sélectionné	Clubs
Team	Dès 12 ans	Un team sélectionné	Un team sélectionné	Clubs
Groupe	Dès 12 ans	Un groupe sélectionné	_____	Clubs

² Le championnat d'Europe est organisé par la Commission européenne avec le support de la WBTF, le championnat du monde par la WBTF même.

SECTION IV

4. REGLES NATIONALES DE SELECTION

L'échelle PISTE fournie par Swiss Olympic est utilisée selon des critères propres et adaptés au Twirling. Les athlètes sélectionnés pour le cadre national élite et junior s'engagent auprès de la FSTB à représenter la Suisse dans les compétitions internationales plus adaptées à leur niveau.

4.1. EXIGENCE « RESULTATS »

10 points au maximum à obtenir dans l'échelle PISTE pondérés différemment selon l'âge de l'athlète. Le total de 10 points peut être dépassé, le maximum reste 10.

Pour les athlètes désirant être sélectionnés au cadre national élite et relève junior, les résultats sont ceux obtenus lors des manches du Championnat suisse de la saison et ceux des compétitions internationales de la saison écoulée. Si besoin, un bonus de 1 point est attribué aux athlètes faisant déjà partie du cadre national lors de l'analyse.

Pour les athlètes désirant être sélectionnés au cadre national pour la catégorie formations : un bonus général de 1 point est donné pour le team et de 3 points pour le groupe.

Attention le Championnat d'Europe et du monde ont lieu en alternance. L'année du Championnat d'Europe l'athlète peut également participer à la Coupe internationale (disciplines techniques IC). L'année du Championnat du monde l'athlète peut également participer à la Coupe d'Europe (disciplines techniques CE).

Pour les athlètes du cadre national minime : les résultats sont ceux obtenus lors des manches du Championnat suisse de la saison et ceux des deux Coupes Jeunesse*.

	Compétition	Points participation	Points classement freestyle/Solo	Points classement duo/APair	Formations
Elite et relève	1 ^{ère} manche CS	Obligatoire sauf certificat médical	1.2p si 1 ^{ère} place 1p si 2 ^{ème} place 0.8p si 3 ^{ème} place 0.5p de la 4 ^{ème} à la 5 ^{ème} place	0.8p si 1 ^{ère} place 0.6p si 2 ^{ème} place 0.4p si 3 ^{ème} place	
Elite et relève	2 ^{ème} manche CS	Obligatoire sauf certificat médical	1.2p si 1 ^{ère} place 1p si 2 ^{ème} place 0.8p si 3 ^{ème} place 0.5p de la 4 ^{ème} à la 5 ^{ème} place	0.8p si 1 ^{ère} place 0.6p si 2 ^{ème} place 0.4p si 3 ^{ème} place	Minimes 8p si 1 ^{ère} place 6p si 2 ^{ème} place 4p si 3 ^{ème} place
Elite et relève	Finales CS	2p	1.2p si 1 ^{ère} place 1p si 2 ^{ème} place 0.8p si 3 ^{ème} place 0.5p de la 4 ^{ème} à la 5 ^{ème} place	0.8p si 1 ^{ère} place 0.6p si 2 ^{ème} place 0.4p si 3 ^{ème} place	Minimes 8p si 1 ^{ère} place 6p si 2 ^{ème} place 4p si 3 ^{ème} place
Elite et relève junior	Disciplines techniques CS ³	Obligatoire sauf certificat médical	1p si 1 ^{ère} place 0.8p si 2 ^{ème} place 0.5p si 3 ^{ème} place 0.2p de la 4 ^{ème} à la 5 ^{ème} place	0.6p si 1 ^{ère} place 0.4p si 2 ^{ème} place 0.2p si 3 ^{ème} place	
Elite et relève junior	Championnat du monde	10p	Finales 3p, si podium + 1p Demi-finales 2p De la 21 ^{ème} à la 25 ^{ème} place 1p	Finales 1p, si podium + 1p De la 7 ^{ème} à la 10 ^{ème} 0.5p	Finales idem duo
Elite et relève junior	Championnat d'Europe	5p	Finales 2p, si podium + 1p Demi-finales 1.5p De la 21 ^{ème} à la 25 ^{ème} place 0.5p	Finales 1p, si podium + 1p De la 7 ^{ème} à la 10 ^{ème} 0.5p	Finales idem duo
Elite et relève junior	Disciplines techniques IC/CE	5p	Finales 1p, si podium + 0.8p De la 11 ^{ème} à la 20 ^{ème} place 0.5p	Finales 1p, si podium + 0.5p	
Elite et relève junior	Coupe d'Europe Freestyle	5p	Finales 2p, si podium + 1p Demi-finales 1.5p De la 21 ^{ème} à la 23 ^{ème} place 1p		
Relève minime	Coupe suisse Arthur Haldi*	5p	1.2p si 1 ^{ère} place 1p si 2 ^{ème} place 0.8p si 3 ^{ème} place 0.5p de la 4 ^{ème} à la 5 ^{ème} place	0.8p si 1 ^{ère} place 0.6p si 2 ^{ème} place 0.4p si 3 ^{ème} place	
Relève minime	Critérium Jeunesse*	5p	1.2p si 1 ^{ère} place 1p si 2 ^{ème} place 0.8p si 3 ^{ème} place 0.5p de la 4 ^{ème} à la 5 ^{ème} place	1p si 1 ^{ère} place 0.8p si 2 ^{ème} place 0.6p si 3 ^{ème} place	

³ Si l'athlète participe dans plusieurs disciplines, seul le meilleur classement est pris en compte. Ex. : 1^{er} en Artistic twirl et 2^{ème} en 2 bâtons = 10p.

4.2. EXIGENCE « TESTS DE PERFORMANCE »

L'admission au cadre national requiert le passage des tests de performance adaptés à l'âge de l'athlète et à la catégorie dans laquelle il concourt. Les tests sont centralisés.

4.2.1 Degrés (= D) et Routines (= R)

10 points au maximum à obtenir dans l'échelle PISTE pondérés différemment selon l'âge de l'athlète. Les étoiles (*) indiquent le caractère obligatoire de la réussite du test pour la participation au Championnat suisse en freestyle. Chaque étoile vaut 1 point.

	D H	1 ^{er} D	2 ^{ème} D	3 ^{ème} D	4 ^{ème} D	1 ^{ère} R	2 ^{ème} R	3 ^{ème} R
10 ans	* 0.8p	* 0.8p	1p	1.2p	0.8p	* 0.4p	* 0.5p	0.5p
11 ans	* 0.3p	* 0.4p	1.2p	1.3p	1p	* 0.2p	* 0.5p	* 0.3p
12 à 17 ans	*	*	* 0.4p	* 0.6p	1p	*	* 0.5p	1.5p
17 et plus	*	*	*	* 1p	* 1p	*	*	*

4.2.2. Mouvements imposés et programme court

10 points au maximum à obtenir dans l'échelle PISTE pondérés différemment selon l'âge de l'athlète. Si aucun niveau ne peut être attribué à l'athlète les points correspondront à zéro. Cette exigence n'est pas prise en compte pour les membres des formations. Pour le jugement et la terminologie « faible », « moyen », « bon » et « excellent » et supérieur ainsi que pour les abréviations L (low), M (mid) H (high), se référer au jugement des imposés et programme court.

Jugement	Niveau faible			Niveau moyen			Niveau bon			Niveau excellent			Niveau Supérieur		
	L	M	H	L	M	H	L	M	H	L	M	H	L	M	H
Imposés	0-2.0p			2.1-4.5p			4.6-7.0p			7.1-9.0p			9.1-10.0p		
PC	0-2.0p			2.1-4.5p			4.6-7.0p			7.1-9.0p			9.1-10.0p		

4.3. EXIGENCE « EVOLUTION DE LA PERFORMANCE GENERALE »

10 points au maximum à obtenir dans l'échelle PISTE pondérés différemment selon l'âge de l'athlète. Si aucune exigence n'est remplie les points correspondront à zéro.

Faible amélioration	Moyenne	Bonne amélioration	Grande amélioration	Déjà au maximum
2p	4p	6p	8p	10p

4.4. EXIGENCE « MOTIVATION POUR LA PERFORMANCE SPORTIVE »

10 points au maximum à obtenir dans l'échelle PISTE pondérés différemment selon l'âge de l'athlète. Le total des points des questionnaires SOA est de 35, une règle de trois est donc appliquée. Un minimum de 14 points doit être obtenu dans l'une des deux orientations du questionnaire sur l'« orientation des objectifs » au moins. Pour cette exigence, les questionnaires sur la motivation sportive de SOA sont l'outil de référence. Les questionnaires sont à disposition sur le site Internet de la FSTB.

Les questionnaires « motivation pour la performance sportive » SOA sont à annexer à toute demande d'admission.

4.5. EXIGENCES « AGE RELATIF » et « AGE D'ENTRAÎNEMENT »

Les deux exigences rapportent **10 points** dans l'échelle PISTE. Si aucune exigence n'est remplie les points correspondront à zéro. Ces critères sont à fournir par l'entraîneur responsable (cf. formulaire d'inscription) et doivent correspondre à la réalité. Un contrôle supplémentaire par le Comité de sélection peut être effectué.

Age relatif												
Points	1 point par mois de naissance.											
Naissance	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Points	1p	2p	3p	4p	5p	6p	7p	8p	9p	10p	10p	10p

Age d'entraînement
Chaque année d'entraînement correspond à 1 point. Chaque année de sélection aussi.

4.6. EXIGENCE « VOLUME D'ENTRAÎNEMENT »

10 points au maximum à obtenir dans l'échelle PISTE pondérés différemment selon l'âge de l'athlète. Si aucune exigence n'est remplie les points correspondront à zéro. Le volume d'entraînement se calcule sans les entraînements du cadre national et par semaine. C'est à l'entraîneur responsable de fournir cette information lors de la demande d'admission.

Heures par semaine	1h	2 h	3h	4h	5 h	6h	7h	8h	9h	Plus
Points	1p	2p	3p	4p	5p	6p	7p	8p	9p	10p

4.7. EXIGENCE « ECOLE ET FORMATION »

Cette exigence rapporte un maximum de **10 points** dans l'échelle PISTE. Si aucune exigence n'est remplie les points correspondront à zéro. Ce critère est discuté directement avec le moniteur responsable de l'athlète.

Ecole et formation			
Exigences	Quelque difficulté à concilier formation/travail et sport	Aucune difficulté à concilier formation/travail et sport	L'école/l'employeur soutient l'athlète dans son parcours
Points	De 1 à 3 points	De 3 à 6 points	De 7 à 10 points

4.8. EXIGENCE « PREDISPOSITION PHYSIQUE »

Cette exigence rapporte un maximum de **10 points** dans l'échelle PISTE. Si aucune exigence n'est remplie les points correspondront à zéro.

Prédisposition physique					
Exigences	L'athlète a une facilité naturelle	L'athlète fait preuve d'équilibre et souplesse naturelles	1 ^{er} degrés partie gymnique réussi	3ème degré réussi	Mouvements complexes acquis (par ex. acrobaties)
Points	2p	4p	6p	8p	10p

4.9 EXIGENCE « RESISTANCE »

Cette exigence rapporte un maximum de **10 points** dans l'échelle PISTE. Si aucune exigence n'est remplie les points correspondront à zéro.

Exigence 1	Motivation	L'athlète perd une partie de ses moyens lors des compétitions - rouge	L'athlète ne perd pas ses moyens lors des compétitions - orange	L'athlète est stimulé dans ces moyens par la compétition - vert
Points		1p	3p	5p
Exigence 2	L'athlète se blesse :	souvent	assez fréquemment	rarement
Points		1p	3p	5p

4.9. TOTAL « PISTE »

Le nombre de points le plus élevé qui peut être obtenu en additionnant les exigences vues plus haut est 10 et dépend également de la pondération qui se fait selon l'âge de l'athlète. Cf. échelle PISTE Twirling ci-dessous.

Spécialité sportive	Twirling bâton											
Discipline	Freestyle											
Cadre	National											
	Performance en compétition	Tests de performance	Developpement des performances	Conditions psychologiques	Etat de développement biologique	Biographie des sportifs						
	Résultats	Test de perf. spéc. à la spéc. Sportive	Test de performance général	Performance générale	Motivation pour la performance sportive	Age relatif	Age d'entraînement	Volume d'entraînement	Ecole/formation	Prédispositions physiques	Résistance	
	Echelle	Echelle	Echelle	Echelle	Echelle	Echelle	Echelle	Echelle	Echelle	Echelle	Echelle	
	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
	Pondération	Pondération	Pondération	Pondération	Pondération	Pondération	Pondération	Pondération	Pondération	Pondération	Pondération	Total
Age	Extrait du PISTE discipline Twirling bâton.											
10	14%	20%	3%	9%	15%	12%	5%	3%	2%	11%	6%	100%
11	15%	20%	3%	10%	15%	11%	5%	3%	2%	10%	6%	100%
12	16%	18%	10%	10%	10%	12%	6%	5%	2%	7%	4%	100%
13	17%	16%	10%	11%	10%	10%	6%	5%	4%	7%	4%	100%
14	20%	14%	14%	12%	10%	7%	6%	5%	4%	4%	4%	100%
15	20%	12%	18%	13%	10%	6%	6%	5%	2%	4%	4%	100%
16	20%	10%	20%	13%	11%	5%	6%	5%	2%	4%	4%	100%
17	23%	7%	21%	10%	11%	4%	6%	8%	2%	2%	6%	100%
18	25%	3%	24%	9%	12%	3%	6%	8%	2%	2%	6%	100%
19	26%	2%	26%	9%	12%	0%	6%	9%	2%	2%	6%	100%
20	26%	2%	26%	9%	12%	0%	6%	9%	2%	2%	6%	100%
21	27%	1%	26%	9%	12%	0%	6%	9%	2%	2%	6%	100%
22	27%	1%	26%	9%	12%	0%	7%	8%	2%	2%	6%	100%
23	27%	1%	27%	9%	12%	0%	7%	8%	2%	1%	6%	100%
24	28%	1%	28%	8%	11%	0%	7%	8%	2%	1%	6%	100%
25	28%	1%	28%	8%	11%	0%	7%	8%	2%	1%	6%	100%
26	28%	1%	28%	8%	11%	0%	7%	8%	2%	1%	6%	100%

SECTION V

5. ADMISSION AU CADRE NATIONAL

Le fait d'avoir obtenu un nombre de points minimal dans les exigences PISTE de la saison qui vient de se terminer est la condition pour :

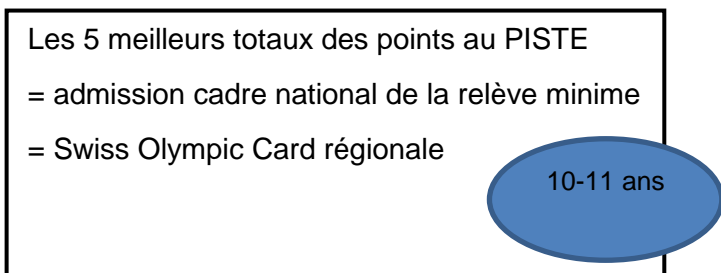
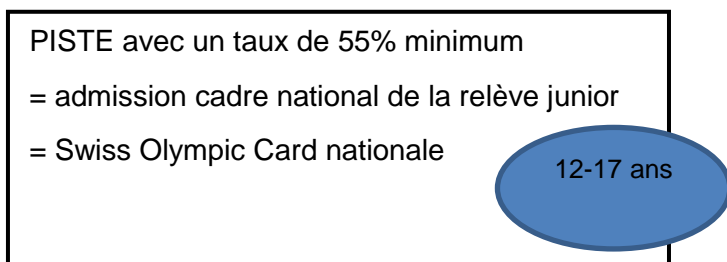
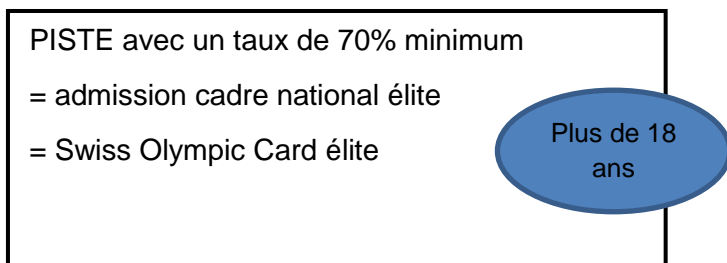
- l'admission au cadre national
- l'attribution des Swiss Olympic Talent Cards

Les critères minimaux à obtenir sont les suivants :

70% du total des points pour le cadre national élite et la Swiss Olympic Card élite ;

55% du total des points pour le cadre national de la relève junior et la Swiss Olympic Card nationale ;

Les 5 premiers athlètes au classement PISTE pour le cadre de la relève minime (selon âge) et la Swiss Olympic Card régionale.



SECTION VI

6. EXCLUSION DE LA SELECTION

Après avertissement, il est du domaine et de la compétence du président du Comité central, d'entente avec les autres membres du Comité de sélection, d'exclure des athlètes du cadre national et ceci pour les motifs suivants :

- non-respect des obligations sportives, comme par exemple : atteinte des objectifs convenus, participation aux entraînements de la relève, critères PISTE revus ;
- comportement non sportif ;
- non-respect des directives de l'entraîneur national ;
- comportement déloyal envers les autres membres de l'équipe et envers les fonctionnaires ;
- en cas de dopage, les directives de la FSTB et de la WBTF s'appliquent.

SECTION VII

7. RECOURS ET RECONSIDERATION

Tout athlète peut recourir par écrit contre une décision de non-sélection ou d'exclusion auprès du Comité Central de la FSTB, dans les 14 jours. Ce recours n'a pourtant pas d'effet de prorogation.

Le Comité Central tranche de façon définitive. La décision est communiquée immédiatement par écrit dans les 14 jours.

SECTION VIII

8. Règles diverses

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} juin 2017 et remplace tous les règlements de sélection précédents.

La Présidente CC



Alessia Dolci

Le Président du CJ



Massimo Ostini

La Présidente CT



Anna Compaoré